Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260408-DEL202604011-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 08/04/2026
DATE DE CONVOCATION : 02/04/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 25 **POUVOIRS :** 2
VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Denis PORCHET, Florence GOURMELEN, Mickaël TANGUY, Marie-Anne MONVOISIN, Elodie BOUTARD, Jean-Marie LANGE, Anne-Charlotte MILLET, Laurent KERIVEL, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Marie-Hélène AUBREE, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Fabrice GAUBERT, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Cyrille BARON donne pouvoir à Grégory LANCELOT, Mickaël DAUDIN à Fabienne HEMERY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nathalie BERTHO

Ressources Humaines 2026.04.011 COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS

Rapporteur : M. le Maire

Considérant les élections professionnelles du 08 décembre 2022 concernant la création du Comité Social Territorial (remplaçant les deux instances du Comité Technique et le CHSCT mises en place depuis 2015 sur la commune de Goven), M. le Maire expose qu'il convient de désigner les représentants du Conseil municipal auprès du CST. Pour rappel, le CST, instance interne créée pour les collectivités de plus de 50 agents, est consulté pour toute question relative à l'organisation du travail et au fonctionnement des services notamment : durée du travail, organisation des services, plan de formation, critères d'évaluation pour l'entretien professionnel, orientations relatives au régime indemnitaire ainsi que pour toute question relative à la prévention des risques professionnels, sécurité et hygiène.
Les représentants titulaires et suppléants de la collectivité au CST sont désignés par le Maire, parmi les membres du Conseil municipal ou parmi les agents.
Le Président du CST est désigné parmi les membres du Conseil municipal.
Le nombre de représentants titulaires a été fixé au nombre de 5 par délibération n°2022.05.009 du 23 mai 2022 lors de la création du CST. M. le Maire fait part des candidatures pour siéger au CST.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. M. le Maire propose de voter à main levée pour la liste de candidats se proposant pour siéger au CST.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Désigne les représentants de la collectivité suivants pour siéger au Comité Social Territorial :**
  - **Nathalie DREAN (titulaire)**
  - **Nathalie BERTHO (titulaire)**
  - **Grégory LANCELOT (titulaire)**
  - **Fabrice GAUBERT (titulaire)**
  - **Bacha JARI (titulaire)**
  - **Laurent KERIVEL (suppléant)**
  - **Marie-Anne MONVOISIN (suppléante)**
  - **Cyrille BARON (suppléant)**
  - **Fabienne HEMERY (suppléante)**
  - **Elodie BOUTARD (suppléante)**
- **Dit qu'en attendant les résultats des élections professionnels de 2026 (fin d'année), les 3 premiers noms des titulaires et des suppléants siègeront au CST,**
- **Dit que le nombre de représentants de la collectivité et de représentants du personnel seront au nombre de 5 et 5 titulaires et de 5 et 5 suppléants à l'issue des élections professionnels de 2026 (fin d'année) et que l'ensemble des noms de représentants de la collectivité ci-dessus siègeront alors.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

MAIRIE DE GOVEN R.F. 35 (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Nathalie BERTHO